



# Règlement

## « Course de caisses à savon »

### Mons en Pévèle

### Dimanche 8 septembre 2024

#### **1. CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE LA CAISSE A SAVON**

##### **- Conception générale :**

Les caisses à savon sont des véhicules à 3 ou 4 roues minimum sans moteur, ni pédales sur châssis en bois ou en métal ou plastique et équipées de freins permettant d'arrêter le véhicule dans une pente .

Conduite assise obligatoire .

**Pour les caisses à 3 roues, OBLIGATION d'avoir 2 roues à L'AVANT de la caisse.**

Leurs déplacements résultent de l'effet de la gravité (ou attraction) terrestre, la caisse à savon étant placée sur une pente.

Les caisses à savon seront réalisées selon votre imagination, à vous d'ajouter toutes les options drôles ou farfelues, SOYEZ CRÉATIFS !!! Elles devront toutefois répondre au cahier des charges suivant :

##### **- Dimensions**

- o Longueur maxi : 2.40 m
- o Largeur maxi : 1.50 m
- o Empattement mini : 1.00 m
- o Entraxe roues mini : 1.00 m
- o Hauteur maxi : 2.10 m
- o Hauteur Plancher maxi : 0,50 m
- o 2 occupants maximum , 1 occupant minimum ;)

##### **- Châssis :**

Il peut être en bois ou en métal ou en plastique .

## - **Plancher :**

Le plancher doit être plein (protection des jambes et des pieds), non ajouré, rigide et pouvant supporter le poids des occupants.

## - **Direction :**

- o Volant ne devant pas présenter d'angle saillant pouvant blesser (circulaire de préférence).
- o Transmission du mouvement : tout système est accepté à l'exception des commandes par liens souples ne présentant pas de garanties suffisantes d'usures et de traction.

## - **Freins :**

Freinage efficace sur au moins deux roues du même essieu en direct.

Dans le cas d'un véhicule **3 roues** ( 2 avants , 1 arrière ) , le frein devra agir sur l'essieu arrière ou roue unique arrière .

## - **Ceinture de sécurité :**

L'installation d'une ceinture de sécurité est fortement recommandée .

## - **Siège :**

Il doit être fixé solidement au châssis et son assise ne doit pas être à plus de 60 cm du sol.

## - **Attelage :**

Interdit ! Pas de remorque ou équivalent

## - **Protections :**

- o La conception de la caisse doit prévoir une protection frontale et des protections latérales pleines et robustes. (pour caler et protéger les occupants en cas de choc) ; les protections tels que le carton, le grillage, les plastiques ondulés et cartons ondulés sont déconseillées.
- o Les protections latérales doivent avoir une hauteur minimum de 20 cm au-dessus de l'assise du siège des occupants.
- o Un arceau de sécurité au-dessus de la tête des occupants est vivement conseillé pour parer aux éventuels retournements.

## - **Remorquage :**

Prévoir un anneau solide de remorquage à l'avant et à l'arrière de la caisse à savon .

Diamètre intérieur 32 mm minimum .

## - **Matériaux de construction :**

- o Les matériaux présentant des risques d'éclatement sont interdits pour le châssis, les organes de direction et le système de freinage .
- o Les matériaux utilisés ne doivent pas présenter un caractère dangereux pour les occupants et les spectateurs (bords tranchants par exemple, à protéger avec une garniture de caoutchouc ou de plastique).Pas d'objets contondants , ni pointus .

## - **Identification :**

Le nom et le numéro de l'équipe doivent être visibles **facilement** par les commissaires de courses .

## **2. PROTECTIONS INDIVIDUELLES OBLIGATOIRES**

- o **Casque obligatoire et casque intégral FORTEMENT CONSEILLÉ (si casque au bol les festivités se décharge de toutes responsabilités) avec jugulaire adaptée et gants OBLIGATOIRES pour tous les occupants (coudières et genouillères vivement conseillées).**
- o **Pantalons, manches longues et chaussures fermées OBLIGATOIRES pour tous les participants.**
- o **LE PORT DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ EST VIVEMENT CONSEILLÉ.**

## **3. CONTRÔLE TECHNIQUE**

Un contrôle technique sera effectué avant la course par les commissaires de course ; tout véhicule non conforme au cahier des charges ne sera pas autorisé à participer.

## **4. RESPONSABILITÉS**

- o L'association Race in Pevele décline toutes responsabilités en cas de vol, d'incident, ou d'accident au cours de cette manifestation.
- o Le propriétaire et le pilote (ou représentant légal) se rendent responsables de ce qui est construit et installé sur la caisse à savon, y compris les dimensions de châssis, des roues (le gonflage des pneumatiques est sous la responsabilité du pilote ou du représentant légal), ses axes, freins, etc.
- o Concernant les assurances nous nous dégageons de toutes responsabilités sur d'éventuels accidents entre les participants et dommages causés à des tiers, seule votre responsabilité civile sera votre assurance. L'organisateur décline toute responsabilité et ne pourra être tenu responsable de quelconque accident survenu aux participants ou au public. **Ainsi, nous vous demanderons un justificatif d'assurance ainsi qu'une décharge nous concernant.**
- o **Tout participant en état d'ébriété se fera interdire la participation à la course**

## **5. LA COURSE**

- o En fonction du nombre d'équipes engagées, chaque équipage pourra réaliser 2 fois le circuit
- o Durant la course les pilotes devront respecter les instructions des commissaires de sécurité situés sur le parcours. Ceux-ci disposeront d'un panneau avec une couleur par face :
  - 1<sup>er</sup> face de couleur rouge indiquant que la course est neutralisée, les véhicules devront alors impérativement s'arrêter et obéir aux instructions du commissaire. Si le véhicule arrêté n'est pas la cause de la neutralisation de course, il sera autorisé à refaire sa course.
  - 2<sup>ème</sup> face de couleur verte signalera que la piste est libre de tout danger.
- o Catégorie de course :

- 1<sup>er</sup> catégorie “ Tiots” : Le pilote doit avoir sept ans minimum , 14 ans maximum avec **OBLIGATOIREMENT** un justificatif signé des représentants légaux.
- 2<sup>ème</sup> catégorie ” Fieux “: caisse à savon mono ou bi place adultes. Le pilote doit avoir quatorze ans minimum. Si le pilote à moins de dix-huit ans, le pilote doit **OBLIGATOIREMENT** avoir un justificatif signé du représentant légal.
- Des lots seront remis : Badges + Stickers pour tout participant ,Trophées enfants , Trophée “Chrono” , Trophée “Déco”, Trophée ‘ Conception “ , Prix spéciaux “R.I.P”
- 2 pousseurs seront autorisés à pousser la caisse de leur équipe dans la zone poussée . Faut pas pousser ... ; )

## **6. Conditions de validité et d’annulation**

- La participation de chaque pilote / équipage ne sera validée qu’à réception du paiement et du dossier administratif complet ( décharge + attestation responsabilité civile + règlement signé par le pilote / équipage ). Les pièces devront être envoyées aux organisateurs **avant le 31 Mai 2024** , sans quoi la participation de votre équipe sera annulée et non remboursée .
- La Race In Pevele pourra si besoin annuler l'événement pour conditions climatiques exceptionnelles , restrictions sanitaires et toute autre situation exceptionnelle .
  - > Dans ce cas, seul le remboursement des frais d’inscriptions sera effectué auprès des participants .( ou report proposé )
- En cas de contraintes individuelles de la part d’un participant (maladie, anniversaire, peur... ) aucun remboursement ne sera effectué par la Race In Pevele .
  - > Les participations n’étant pas nominatives , un remplaçant pourra être nommé par le participant absent qui devra présenter un document d’assurance et une décharge en bon et due forme le jour de la course .

## **7. Médias et données personnelles**

Les concurrents autorisent l’association à utiliser leur image pour tout support concernant l’événement à des fins promotionnelles.

Les participants autorisent à titre gracieux la reproduction et l’exploitation de son image au profit de l’organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi dite “informatique et libertés”, vous pouvez exercer votre droit d’accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant l’organisateur.

CHAQUE ÉQUIPAGE S'ENGAGE A AVOIR LU EN INTÉGRALITÉ CE PRÉSENT RÈGLEMENT ET À LE RESPECTER.

Renseignement par mail : [race.in.pevele@gmail.com](mailto:race.in.pevele@gmail.com)

Date :

Signatures des participants ou représentants légaux  
précédées de la mention " lu et approuvé" :

## **AUTORISATION DE CESSION DE DROIT À L'IMAGE**

# Décharge de responsabilité

**Je soussigné Mme/Mr**

---

**Demeurant à**

---

**Décharge par la présente lettre l'association " Race In Pevele " de toute responsabilité lors de la manifestation de course de caisses à savon organisée sur la commune de MONS-EN-PEVELE le Dimanche 08 septembre 2024.**

**Je renonce à faire valoir toute revendication, de quelque nature qu'elle soit, auprès de l'association " Race In Pevele " et de ses membres. Ceci concerne en particulier les cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres se produisant lors de ma participation à l'événement nommé ci-dessus.**

**Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course de caisses à savon et y adhère.**

**Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance responsabilité civile (attestation à fournir obligatoirement à l'inscription). Je me porte également garant(e) financier en cas de dégradation volontaire que je pourrais occasionner durant cette manifestation.**

**Le refus de signer cette décharge de responsabilité ou la non présentation de celle-ci, annule ma participation à l'événement.**

**Fait à : \_\_\_\_\_ Le :**

---

**Signature :**  
Mentionné « lu et approuvé »

# Autorisation de droit à l'image

Je soussigné(e),

Nom et prénom : .....

Demeurant : .....

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la *RIP* dont le siège est situé au 16 rue de l'Olizier 59239 et ses prestataires techniques à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors de la course de caisses à savon qui aura lieu le 8 septembre 2024 à Mons-En-Pévèle.

Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, pour un territoire illimité, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse, live, supports numérique, exposition, publicité, projection publique, concours, site internet, réseaux sociaux.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.

Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à.....,

le .....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

# AUTORISATION PARENTALE DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ POUR UN PARTICIPANT MINEUR

Je soussigné(e) Nom :

.....

..... Prénom :

.....

.....

Demeurant à (adresse complète) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Numéro de téléphone :

.....

Mail :

.....

..... Représentant légal de l'enfant :

Nom : ..... Prénom :

.....

Né(e) le : ..... à :

.....

Demeurant à (adresse complète) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

autorise ..... à participer à la Course de caisses à savon *RIP* de Mons en Pévèle du 08/09/2024 .

Je déclare décharger de toute responsabilité l'association Race In Pévèle (*RIP*), organisatrice de la course, concernant les blessures et dommages matériels ou corporels occasionnés ou subis par mon enfant, en cas de vol ou de perte de biens ainsi que toute dégradation des sites pouvant lui être imputées. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

Je renonce également dès aujourd'hui à faire valoir, toutes revendications, de quelque nature qu'elles soient, et notamment en cas d'accident, blessure, vol, dégâts sur les biens personnels ou autres, se produisant pendant la course, dans le cadre de la participation de mon enfant à la Course de caisses à savon *RIP* de Mons en Pévèle.

**Je reconnais que la présentation de la présente autorisation et décharge de responsabilité dûment régularisée est obligatoire et indispensable pour que mon enfant puisse participer à la Course de caisses à savon *RIP* de Mons en Pévèle .**

**Fait à .....**

**Le .....**

**Signature des parents / tuteurs précédées de la mention « lu et approuvé »**